

ESCALADE

Règlement intérieur d'utilisation de la SAE de l'Association Ternois Escalade

- Ce présent règlement ne se substitue pas aux règlements de fonctionnement de la salle et d'utilisation de la SAE décrétés par la communauté de commune. Il le complète en précisant l'organisation de l'association au niveau de la pratique de l'escalade.

- L'utilisation de la salle aux horaires de l'association est exclusivement réservée aux adhérents de l'association Ternois Escalade à jour de leur cotisation, titulaires de la licence assurance fédérale, ayant fourni un certificat médical.

-Le nombre de grimpeurs dans la salle à chaque séance est limité à 50 personnes.

-Le créneau d'initiation adulte est réservé à des adultes débutants. L'initiation des adultes peut avoir lieu en petits groupes lors des créneaux du club encadrés par un membre de l'association aux jours et heures qui lui conviennent après accord du bureau de l'association Ternois escalade.

Catégories de grimpeurs :

-Les enfants jusqu'à 14 ans qui ne peuvent accéder à la salle que pendant le créneau de cours qui leur est réservé chaque semaine (fixé chaque saison par le bureau du club).

-Les jeunes (15 à 18 ans) qui peuvent accéder à tous les créneaux sous la condition d'être accompagnés d'un adulte membre du club responsable et autonome et après accord du bureau du club. En l'absence de cet adulte les jeunes ne pourront accéder à la salle.

- Les enfants sous la responsabilité d'un parent adulte membre du club, responsable et autonome au sens du présent règlement intérieur.

- Les adultes en initiation qui ont accès au créneau d'initiation encadrés par un membre du club désigné par le bureau jusqu'à atteindre le niveau d'autonomie. Une fois autonomes, ils ont accès à tous les créneaux.

- Les adultes autonomes qui ont accès à tous les créneaux.

L'autonomie :

- Est appelé grimpeur autonome, tout grimpeur adulte sachant mettre correctement son baudrier, sachant assurer en moulinette et en tête, sachant grimper en tête, sachant assurer une chute (passeport jaune)

- Le grimpeur et son encadrement doivent s'assurer que toutes les précautions sont prises pour leur sécurité :

a) état des cordes, des baudriers, des dégaines et des mousquetons

b) état des anneaux au sommet des voies

c) respect par les grimpeurs non encordés de la hauteur limite grimpable

- Tout comportement ou attitude dangereuse fera l'objet d'une exclusion de l'équipement

Consignes et recommandations :

GERER SA SECURITE ET CELLE DES AUTRES

- Respectez les règles techniques de sécurité
- Utilisez des termes clairs et convenus entre les membres du groupe.
- Il est interdit de grimper au dessus de la ligne rouge sans être encordé.

1) Sur pan

- Vérifiez la mise en place des matelas de chute (positionnement, liaison, etc.) ;
- Assurez une parade pour les mouvements délicats (risques de chutes en limite de tapis, sur une face du pan, sur la tête, etc.) ;
- Ne progressez pas les uns au-dessus des autres.

2) Sur SAE

- Vérifiez, avant de l'utiliser, l'état de la corde.
- Le grimpeur et l'assureur doivent être tous deux assuré (chaîne d'assurance)
- Le nœud en huit suivi d'un double nœud d'arrêt est le seul nœud d'encordement autorisé.
- Surveillez votre nœud d'encordement et celui de vos voisins.
- Vérifiez la bonne position de votre système de freinage.
- La grimpe en tête n'est autorisée qu'avec accord préalable du responsable de séance.
- Tenez la corde à 2 mains lors de l'assurance « en tête ».
- Parez votre coéquipier avant le mousquetonnage du premier point d'assurance.
- Grimpez toujours assuré.
- Mousquetonnez obligatoirement toutes les dégaines.
- Passez impérativement la corde dans les 2 mousquetons des relais.
- Restez plus que vigilant pendant les manœuvres en hauteur (prise de moulinette, descente en rappel, relais ...).
- Redescendez lentement votre grimpeur.
- Laissez les tapis au pied de la SAE.
- Signalez toutes les anomalies au responsable de créneau.

Respecter les autres usagers :

D'autres grimpeurs partagent votre espace de loisir : soyez patients et conciliants.

- Ne modifiez pas les voies sans y être autorisé préalablement.
- Respectez l'équipement et le matériel.

Le Bureau de Ternois Escalade

Jean-Christophe BAYART
Président